



la Lettre de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne



EDITORIAL

En chantier

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA DÉMOCRATIE TERRITORIALE



Les 4 et 5 octobre se sont tenues les réunions de synthèse des Etats Généraux de la Démocratie Territoriale à l'initiative de Jean Pierre BEL, Président du Sénat. Avec mes collègues sénateurs, j'ai eu le plaisir d'accueillir la délégation de la Haute Garonne.

Voici les thèmes mis en exergue au travers des différents ateliers et qui serviront de feuille de route à l'équipe gouvernementale :

- > Renforcer le dialogue et la confiance entre l'Etat et les Collectivités
- > Réduire le flux normatif
- > Clarifier les compétences
- > Donner aux collectivités les moyens de favoriser la croissance
- > Soutenir les services publics
- > Réformer les finances locales
- > Redéfinir les modes de scrutins locaux
- > Renforcer le statut de l'élu local : le Président de la Commission des Lois a déposé une PPL afin de faciliter l'exercice par les élus de leur mandat. ●

P

lus de six mois après l'élection de François Hollande à la Présidence de la République, plusieurs grands chantiers d'envergure ont déjà été lancés. **Le premier, celui de la lutte pour l'emploi.** Le taux de chômage, en France, est toujours à un niveau inquiétant et le Parlement, après avoir adopté **les emplois d'avenir**, examinera, dans les prochaines semaines, le projet de loi relatif aux **contrats de générations**.

La question de la compétitivité de nos entreprises et de la vie de nos PME et TPE est largement discutée, ces dernières semaines, nous aurons l'occasion d'y revenir. **Avec l'emploi, le logement et la santé, l'éducation est aussi l'un des grands défis du quinquennat.** Le gouvernement doit s'inscrire en rupture par rapport à la politique conduite par la précédente majorité.

Dans cette optique, la mission enseignement scolaire devrait être réévaluée dans le budget 2013 **pour doter l'Éducation nationale des moyens de sa refondation.** Mais l'effort ne doit pas être que d'ordre financier, la question de la formation initiale des enseignants doit être remise à plat, nous y participons d'ailleurs au Sénat au sein du groupe de travail sur le pré-recrutement, comme nous l'avons déjà fait dans le cadre du groupe de travail sur le métier d'enseignant. De son côté, le Ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, a initié dès juillet une concertation sur la « refondation de l'école de la République », suivie d'un rapport le 9 octobre dernier.

Les mots sont forts, choisis à dessein, ils doivent désormais s'incarner dans les actes. Pour cette raison, j'ai pris l'initiative d'adresser à l'ensemble des maires un questionnaire sur les changements de rythmes scolaires et j'ai participé aux débats sur les conditions de la réussite éducative (*voir p.2*) et sur l'absentéisme.

Au-delà du seul secteur de l'éducation, la majorité doit s'atteler à un redéploiement de l'Etat et des services publics sur l'ensemble du territoire. Dans cette logique, j'ai interrogé le gouvernement concernant le plan de fermeture des implantations territoriales de la Banque de France, sur l'avenir de l'inspection du travail, ou encore la pérennisation des petites structures d'accueil des jeunes enfants (*voir mes questions p.4*).

Je mesure l'impatience, à l'aune de l'espoir né des victoires du 6 mai et du 17 juin derniers mais **le changement prendra du temps.**

Bonne lecture !
Françoise Laborde

LE CHIFFRE : 30 ans

**Femmes, féminisme, recherches...
30 ans après**

C'est le titre du colloque organisé par l'association ARPEGE à l'université Toulouse Le Mirail, auquel j'aurai le plaisir de participer les 14 et 15 décembre prochains.

Programme à télécharger sur mon site internet : francoiselaborde.fr

DÉBAT SUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Vous avez été nombreux à répondre au questionnaire que je vous avais adressé concernant le changement de rythmes scolaires. **J'ai transmis vos réponses et commentaires au Ministre de l'Éducation nationale**, Vincent Peillon. Le 3 octobre dans l'hémicycle, j'ai insisté sur vos préoccupations dans le débat sur les conditions de la réussite à l'école :

*« L'école a fait l'objet de multiples études, mais celles-ci n'ont que rarement inspiré les réformes nécessaires pour remettre sur pied cette école républicaine devenue, à notre grand regret, un idéal bien lointain. [...] La politique éducative menée durant le précédent quinquennat a été profondément destructrice. Aujourd'hui, il nous faut remettre la réussite au cœur du système éducatif : formation et affectation des enseignants, contenu pédagogique, rythmes et carte scolaires, notation, décrochage, violences,... Un principe doit nous guider, celui d'égalité. [...] Mettre en place des aides inadaptées aux élèves en difficulté ou recruter des enseignants très bien formés sur le plan des contenus, mais trop peu en pédagogie, ne fait qu'enrichir les entreprises d'aide aux devoirs. Ces dysfonctionnements contribuent au succès des établissements privés, à la concurrence exacerbée entre les uns et les autres, et à la mise en place insidieuse d'une école à deux vitesses. **La reproduction des inégalités sociales qui en découle est insupportable et constitue une régression inquiétante. L'échec n'est plus seulement scolaire, il est aussi politique.***

L'évolution de la difficulté scolaire aurait dû être traitée à sa source, à savoir la formation initiale et continue des enseignants ainsi que l'adaptation des méthodes d'enseignement aux élèves, et non l'inverse. La reconstitution des RASED, pour venir en aide exclusivement aux élèves rencontrant de sérieuses difficultés d'apprentissage, serait une bonne nouvelle.

***Évoquer la réussite éducative, c'est aussi soulever la question des inégalités territoriales qui se sont accentuées ces dernières années.** La suppression des postes dans l'Éducation nationale a affecté durement les écoles rurales. Chaque année, des options, des classes et des établissements ont disparu.*

Force est de constater que, dans les territoires ruraux, les inégalités territoriales ont accentué les inégalités sociales.** [...] Il est impossible de mesurer les dégâts provoqués dans les écoles rurales lors du précédent quinquennat. Supprimer un seul poste dans ces écoles ou modifier les rythmes scolaires revient à bouleverser la vie locale. **Par conséquent, monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire de quels moyens disposeront les communes et les départements lorsque nous reviendrons à la semaine de quatre jours et demi ?

Certes, nous approuvons ce retour en arrière et la réflexion globale sur la modification des rythmes scolaires, mais toute nouvelle organisation du temps entraînera inéluctablement des aménagements quant à la garde des enfants. Certains maires sont inquiets à ce sujet. Devront-ils se substituer à l'Éducation nationale pour organiser les activités périscolaires ? [...]

Ne serait-il pas important, pour éviter toute inégalité entre les territoires, que ces activités fassent partie intégrante du programme de l'Éducation nationale ? Une réflexion est donc indispensable pour mettre en place des outils, en termes de transports scolaires, de locaux, de personnel, de budget, qui facilitent l'accès de tous à ces activités.»

COLLOQUE SUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE

Le 18 octobre, j'ai organisé, au Sénat, un colloque sur la refondation de l'école. Ce thème est prioritaire à mes yeux. Les débats animés, devant près d'une centaine de participants, ont porté sur **la lutte contre l'échec scolaire** grâce à l'art et la culture à l'école, ou encore sur **la pédagogie de la laïcité**. Ils ont démontré la nécessité d'élargir, au plus grand nombre, **les expérimentations** qui font leurs preuves sur le terrain. **Voir prochaine retranscription sur mon site.**

VISITE DU SÉNAT

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes de Beauzelle ont passé un séjour à Paris. J'ai eu le plaisir de les accueillir pour leur faire visiter le Sénat, le mercredi 31 octobre. Ils se sont montrés très intéressés.



LUTTE CONTRE L'ABSENTÉISME SCOLAIRE

Le 25 octobre, j'ai soutenu la proposition de loi de Mme Cartron visant à supprimer la loi Ciotti qui prétendait résoudre le problème de l'absentéisme scolaire par la suspension des allocations familiales versées aux familles. Il existe 150 000 « décrocheurs » par an dans notre pays, mais ce n'est pas en pénalisant les familles défavorisées que nous attirerons ces enfants à l'école. De plus, les sanctions administratives ont davantage touché les familles les plus fragiles. L'usage du levier financier, seul, est inapproprié. La Loi Ciotti établissait un lien supposé entre absentéisme scolaire et délinquance des jeunes, sans s'attaquer aux causes réelles du problème, d'ordre social, économique, culturel et psychologique.

Au cours de la concertation sur la refondation de l'école de la République, la création d'un référent dans les collèges et les lycées à fort taux d'absentéisme a été proposée. Il a également été envisagé d'apporter une réponse plus globale, en préconisant la réforme de l'orientation des élèves pour la rendre plus attractive.

Des expériences menées à l'étranger ont démontré le succès des centres spécialisés dans l'accompagnement global des parents. Leur succès doit nous inspirer. **Les clefs de la réussite scolaire sont bien dans la prévention dès l'école primaire et la responsabilisation des parents.** **Voir mon intervention sur mon site rubrique agenda 25 octobre**

BIOÉTHIQUE

Les grands sujets de société me passionnent, surtout quand ils concernent la santé, la recherche et les sciences. En 2011, j'étais intervenue dans les débats relatifs à la révision des lois de bioéthique, pour défendre des positions progressistes certes, mais alors minoritaires. En particulier concernant la recherche sur les cellules souches, la loi de 2011 représentait une quasi régression par rapport à celle de 2004, bien que nous soyons alors assez nombreux dans cet hémicycle à souhaiter passer d'un régime d'interdiction avec dérogations à un régime d'autorisation encadrée. Au terme d'une longue discussion, le Sénat avait malheureusement capitulé au nom d'une conception philosophico-religieuse du statut de l'embryon. Pourtant, **l'un des principaux enjeux est la thérapie cellulaire, médecine régénératrice qui remplace des cellules**

endommagées du fait d'une maladie ou d'un accident : grands brûlés, leucémies, maladies génétiques et neuro dégénératives comme la maladie d'Alzheimer ou de Parkinson. **La recherche doit progresser et faciliter le développement de nouvelles thérapeutiques, sans pour autant s'affranchir des règles, c'est le sens même du mot « éthique ».** Nous ne devons pas empêcher les équipes scientifiques et les malades de mettre leurs espoirs dans cette voie nouvelle de la science. Ils ont déjà perdu beaucoup de temps et attendaient un signal fort. C'est pourquoi, **le 15 octobre dernier, j'ai défendu dans l'hémicycle la proposition de loi de mon groupe visant à autoriser, sous certaines conditions, la recherche sur les cellules souches embryonnaires.**

Lire sur mon site rubrique Agenda du 15 octobre et la suite des débats du 13 décembre.

LE SÉNAT A ADOPTÉ, J'AI VOTÉ

Délit de harcèlement sexuel Dans le précédent numéro de cette lettre, je faisais état du travail mené par la Délégation aux Droits des Femmes pour préparer les travaux législatifs sur le futur projet de loi rétablissant le délit pénal de harcèlement sexuel. Ce texte est désormais adopté !

Emplois d'avenir Le Parlement a adopté ce dispositif, comme s'y était engagé le Président de la République. La loi est promulguée, les premiers contrats ont déjà été signés. Ils doivent **faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés, ou handicapés peu qualifiés de moins de 30 ans, qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi, vivant dans des zones urbaines ou rurales défavorisées.** Objectif : créer 150 000 emplois d'avenir à l'horizon 2014, dont 100 000 en 2013. Financé à 75% par l'Etat, ce dispositif s'adresse aux collectivités locales, aux associations et à l'Éducation nationale, pour les étudiants qui souhaitent se destiner aux métiers de l'enseignement. Ce volet concernerait 18 000 étudiants boursiers d'ici 2015, dont 6 000 dès 2013. **Les emplois d'avenir sont des emplois à plein temps, en contrat à durée indéterminée CDI ou en CDD de trois ans. Je serai particulièrement attentive à ce que les jeunes des zones rurales et des quartiers sensibles des villes moyennes ne soient pas oubliés. Ce dispositif sera complété par celui des contrats de génération,** prévu dans un projet de loi reprenant les accords entre les différents partenaires sociaux et qui sera voté au Parlement, dans les prochaines semaines. Ces contrats encourageront le recrutement de jeunes salariés et le maintien de séniors dans les entreprises, les seconds procédant à des actions de tutorat avec les premiers.

19 mars 1962 Au terme d'une dizaine d'années de débats, le Sénat a adopté le 8 novembre le texte proposant d'instaurer cette date comme journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Le temps est désormais à l'apaisement des tensions et au recueillement, pour toutes les victimes et leurs familles, pour faire place à la réconciliation.

17 octobre 1961 Le Sénat a adopté la proposition de résolution du groupe CRC visant à la **reconnaissance par la France de « la réalité des violences et meurtres commis à l'encontre de ressortissants algériens à Paris et dans ses environs lors de la manifestation du 17 octobre 1961 »** et à la réalisation d'un lieu du souvenir à la mémoire des victimes.

PRIX LAÏCITÉ 2012

Plus de 400 personnes étaient présentes à la cérémonie de remise du **Prix Laïcité 2012, qui m'a été décerné par le Comité Laïcité République**, le 8 octobre, à l'Hôtel de Ville de Paris en présence de Pierre Bergé, d'Anne Hidalgo 1^{re} adjointe au Maire et de Djemila Benhabib, récipiendaire du Prix international. Cette distinction est la reconnaissance de mon engagement en faveur de la laïcité, en particulier en tant qu'élue de la Nation. Mon mandat parlementaire me donne la responsabilité de contribuer à faire les lois. Je l'assume en parfaite cohérence avec les valeurs laïques que je tiens à transmettre aux générations futures, celles du Parti Radical de Gauche. C'est précisément ce que j'ai cherché à faire avec ma proposition de loi adoptée le 17 janvier dernier, par le Sénat, qui vise à étendre aux structures d'accueil de la petite enfance l'obligation de neutralité tant philosophique, politique que religieuse. Elle est maintenant sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Je continuerai mon engagement en faveur de la laïcité, de la liberté d'expression et de l'égalité des droits en organisant des débats, aussi bien à Paris qu'en Haute-Garonne, comme je l'ai fait notamment pour soutenir l'instauration d'une journée nationale de la Laïcité, le 9 décembre. **J'associe à ce Prix 2012, mes collègues sénateurs du groupe RDSE** ainsi que l'association EGALÉ, Égalité Laïcité Europe, avec laquelle j'ai participé à la réalisation



Avec Mme Baléato et l'équipe de la crèche Baby Loup.

du premier Dictionnaire de la Laïcité, en 2011, et d'un fascicule pédagogique qui paraîtra, fin 2012. **Cette nomination s'inscrit dans la continuité du Prix attribué, en 2011, à Mme Natalia Baléato, directrice de la crèche Baby Loup,** à laquelle je tiens à rendre hommage pour son courage quotidien.

www.egale.eu

INSPECTION DU TRAVAIL

Ces derniers mois, les suicides d'inspecteurs du travail sont venus apporter une lumière crue sur le malaise de cette profession qui occupe une place particulière au sein de l'administration publique d'État. C'est pourquoi, j'ai interrogé le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social sur l'avenir de l'inspection du travail. Le plan de modernisation et de développement sur la période 2006/2010, ainsi que la réforme générale des politiques publiques, ont occasionné une profonde fragilisation et une restructuration de cette institution chargée de veiller à la bonne application du Droit du Travail au sein des entreprises.

Désormais, les inspections du travail sont regroupées au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - DIRECCTE.

Dans le rapport sur «L'inspection du travail en France en 2010», les chiffres sont accablants : dans notre pays, 1 482 contrôleurs et 775 inspecteurs portent sur leurs épaules la responsabilité de contrôler 1,82 million d'entreprises, employant 18,17 millions de salariés, mission à laquelle s'ajoute celle d'informer et de conseiller.

Ces chiffres traduisent la gravité de la situation. Ils expliquent le profond sentiment d'abandon ressenti par les personnels de l'inspection du travail, au gré de la restructuration de leurs services et de la dégradation de leurs conditions de travail, pouvant aboutir à des situations alarmantes de souffrance au travail. Dans ce contexte, je souhaitais connaître les orientations que le Gouvernement entend donner en matière d'inspection du travail tant en moyens humains que budgétaires.

En attente de réponse du Ministère.

ONDES ÉLECTRO-MAGNÉTIQUES ET SANTÉ

J'ai interrogé le Ministre des Affaires sociales et de la Santé, sur les **conséquences en terme de santé publique de l'exposition aux champs électromagnétiques suite au déploiement des réseaux de téléphonie mobile et à la dissémination des antennes relais sur l'ensemble du territoire.** Cette situation soulève de vives inquiétudes auprès d'un nombre de plus en plus grand de riverains vivant à proximité de ces antennes ou des lieux prévus pour leur installation. C'est le cas en Haute-Garonne, notamment à Balma, à Mondonville ou encore à Launac. Ces inquiétudes sont renforcées par les résultats contradictoires des études scientifiques réalisées sur la dangerosité de ces ondes. Outre les critiques sur le niveau des seuils d'exposition aux champs électromagnétiques générés par ces antennes, les riverains dénoncent le manque de concertation et d'information. L'application du principe de précaution, principe constitutionnel depuis 2005, reste difficile, en particulier dans ce secteur d'activité. Tous les mécanismes de gouvernance sur l'implantation et la réglementation des antennes relais sont à revoir. C'est pourquoi, **j'ai demandé à la ministre de lancer une réflexion sur la révision des seuils d'émission des antennes relais,** seuils déjà abaissés dans certains États de l'Union européenne.

Le même jour, j'ai posé une question à la Ministre des Droits des Femmes sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes : **briser le plafond de verre en luttant contre les stéréotypes dès le plus jeune âge,** une nécessité pour changer la représentation sociale inégalitaire du rôle des femmes dans notre pays.

Voir les réponses sur mon site rubrique agenda 18 octobre.

FERMETURE DES SUCCURSALES DE LA BANQUE DE FRANCE

J'ai interpellé le Ministre de l'Économie et des Finances, en séance de question orale, sur le plan dit d'adaptation des implantations territoriales de la Banque de France. Élaboré en 2004, ce plan a conduit à la fermeture de nombreuses caisses et succursales, notamment en Haute-Garonne. L'annonce faite par le Gouverneur, lors du comité central d'entreprise de décembre 2011, a laissé présager que d'autres fermetures étaient à venir.

À ce jour, aucun remplacement de départs en retraite n'est prévu en Midi-Pyrénées, alors que plus de 20% du personnel de cette région devrait partir d'ici fin 2014. La médiation du crédit repose sur les services du réseau de la Banque de France et a permis de sauver plus de 100 000 entreprises et 205 000 emplois. Par ailleurs, en cette période de crise, les besoins des particuliers ne cessent de croître comme le démontre le nombre de dépôts de dossiers de surendettement qui a augmenté de plus de 40 % en Midi-Pyrénées, ces cinq dernières années. Il est important d'accompagner les ménages en amont et en aval du traitement des dossiers de surendettement, tout en renforçant le rôle de la Banque de France dans la médiation bancaire. En effet, elle seule dispose de l'autorité et de l'expertise pour arbitrer les difficultés entre les particuliers, les entreprises et leur banque ...

Dans le Comminges, qui comprend 240 communes sur une zone géographique qui couvre presque la moitié du département, il est scandaleux que **la population bénéficie d'un seul bureau d'accueil tenu par un agent six heures par semaine seulement.** Pour toutes ces raisons, je lui ai demandé d'intervenir auprès du Gouverneur de la Banque de France pour obtenir un moratoire sur les suppressions de postes et fermetures de caisses envisagées. **L'égalité d'accès au service public de proximité figure dans le contrat de service public,** signé par la Banque de France et l'État et renouvelé en 2012. **En cette période de grande incertitude, il est essentiel de maintenir un service public d'accueil et d'information des usagers du système bancaire, au plus près des territoires.**

Voir la réponse du Ministre sur mon site rubrique agenda 18 octobre et questions sur le crédit à la consommation du 19 nov. du site du Sénat.

PRESTATION DE SERVICE UNIQUE ET STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

Lors de mes visites sur le terrain, j'ai à plusieurs reprises été alertée sur la prestation de service unique (PSU) de l'accueil de jeunes enfants. J'ai interrogé la Ministre déléguée chargée de la famille afin de lui demander d'instaurer une dose de souplesse dans le système de contrôle de la tarification à l'heure. Les objectifs affichés par la circulaire n° 2011-105 du 29 juin 2011 sont d'harmoniser et de simplifier le fonctionnement et le financement des structures d'accueil, ainsi que d'optimiser leurs taux d'occupation. Cette circulaire se substitue à plusieurs textes antérieurs. La tarification à l'heure de présence effective de l'enfant menace l'équilibre financier des structures d'accueil, notamment les plus petites (ex : les crèches associati-

ves). Le Haut Conseil de la famille a par ailleurs constaté la disparition de 12 736 places, entre 2008 et 2011. En effet, suite à l'envoi de cette circulaire, les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) ont constaté un accroissement des pressions de la Caisse d'allocation familiale (CAF) en faveur d'un strict respect de la tarification à l'heure, allant jusqu'à une remise en cause de l'octroi de la PSU. Ce manque de souplesse provoque, pour les gestionnaires, un véritable casse-tête organisationnel ainsi qu'une mise en difficulté de ces structures et, pour les parents, une inadéquation avec les temps de vie. De plus, un des effets pervers de cette tarification pourrait être que les crèches privilégient la prise en charge d'enfants dont les deux parents travaillent, afin de mieux « remplir » les créneaux horaires.

QUAND L'ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE REJOINT VOS QUESTIONS

Sylvia PINEL, une ministre radicale en première ligne

En faisant du Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme un ministère de plein exercice, le Président de la République et le Premier ministre ont envoyé un signal fort : ces domaines constituent une priorité pour l'exécutif, dans son objectif de redressement de notre économie. La titulaire de ce portefeuille est la radicale de Gauche, Sylvia Pinel. **Ces trois secteurs constituent la majorité du tissu économique de la France et sont d'importants gisements d'emplois non délocalisables et de crois-**



Credit Photo DR Simen

sance. En matière de tourisme, la ministre m'a confié sa volonté de **développer le tourisme thématique, dans chaque territoire, en associant professionnels et collectivités autour de «contrats de destination»**. Une autre priorité consistera à permettre à chaque Français de partir

en vacances. En ce sens, un plan d'action 2013/2017 sera prochainement présenté pour réduire les inégalités. Quant à l'artisanat, les grandes orientations du ministère sont les suivantes : **accompagnement des artisans, formation de la jeunesse et revalorisation des filières, afin d'en renforcer l'attractivité.** Enfin, s'agissant du secteur du commerce, sous ses multiples formes, au-delà de sa dimension économique, la priorité sera mise sur son rôle en matière de structuration des espaces urbains et de revitalisation des espaces ruraux. Elle entend également œuvrer en faveur d'une stabilisation de l'environnement législatif et administratif, qui n'a cessé d'évoluer ces dernières années.

Changement du mode de scrutin pour les élections municipales

Le passage au scrutin proportionnel de liste prévu pour les communes de 500 habitants et plus, et non plus 3 500 comme actuellement, est une proposition qui émanait du comité pour la réforme des collectivités territoriales. L'objectif de cette proposition, reprise dans l'article 4 du projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale, était de simplifier et de renforcer la démocratie en développant notamment la parité dans les assemblées locales. L'abaissement du seuil devait entraîner l'élection d'un plus grand nombre de femmes, du fait de la parité des listes.

Aujourd'hui au niveau national, sur les 206 411 conseillers municipaux des 13 561 communes concernées, seuls 70 778 sont des femmes, soit 34 %. Si le passage au scrutin proportionnel de liste, pour les communes de 500 habitants et plus, paraît difficile à mettre en œuvre, il conviendrait, selon mon collègue Jean Pierre Chevènement, **d'étendre l'actuel scrutin de liste aux communes de plus de 1 500 habitants.** C'est ce que prévoit sa proposition de

loi que j'ai cosignée. L'esprit de ce texte vise à donner une plus grande légitimité démocratique et une meilleure représentation des opinions, au bénéfice des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Les avis sur ce sujet sont tranchés.

Lors de mes visites auprès des Maires du département, beaucoup ont souligné la difficulté qu'ils ont à trouver des élus. D'autres souhaiteraient changer le vote par panachage de liste car il est particulièrement vexant de voir les noms des candidats rayés par les votants.

Le débat est lancé.

Comme le montre le sondage réalisé par l'AMF31, les élus sont sceptiques. Sur les 496 communes de moins de 2 000 habitants interrogées, 236 ont répondu au questionnaire. Les communes impactées par cet abaissement de seuil sont partagées, si une majorité de communes de - 2 000 habitants s'oppose à ce projet, cette tendance s'infléchit pour celles de + 2 000 habitants où les élus semblent plus favorables.

En préalable à la discussion de ce texte et dès que son examen sera fixé à l'ordre du jour du Sénat, je consulterai les présidents de l'AMF et de l'AMRF du département afin de recueillir leur sentiment à ce sujet.

Simplification des normes applicables aux collectivités locales

Le mouvement de simplification est légitime. 15 principaux domaines dans lesquels les simplifications sont possibles ont été identifiés dans le rapport Doligé de 2011 : accessibilité, archéologie préventive, urbanisme, eau et assainissement, environnement, sport, fonctionnement, SDIS, res-

tauration collective, marchés publics, fonction publique territoriale, éducation et formation, secteur social et médico-social, Outre-mer et finances locales.

Cette question soulève des polémiques récurrentes et mériterait d'être clarifiée, au plus grand bénéfice des collectivités territoriales. En voulant simplifier, la proposition de loi UMP discutée le 23 octobre au Sénat entend aussi mener des réformes de fond sur lesquelles il est légitime de s'interroger : procédure ZAC, hiérarchisation des normes au PLU, admission

sur titre dans la fonction publique territoriale, création de nouvelles commissions administratives, mais surtout, pouvoir de dérogation aux normes réglementaires nationales au profit du préfet. Ce dernier point instituerait le contournement du pouvoir réglementaire, les préfets deviendraient la cible de nombreuses pressions de groupes d'intérêts et des disparités apparaîtraient d'un département à l'autre.

La discussion se poursuit le 12 décembre.

La réserve parlementaire, à quoi ça sert ?

COMMUNES :

Ciadoux : Rénovation de l'église

Lagardelle sur Lèze : Installation d'un City stade

Montgeard : travaux du cimetière

Montgiscard : Construction d'une aire de jeux

Pompertuzat : Achat d'un premier fond de livres pour la bibliothèque

Seilh : Installation du City Park (photo)

ASSOCIATIONS :

Multi-musique de Grenade : Participation au Festival Grenad'In

La Rando de l'espoir : Aide pour l'action en faveur de la lutte contre la mucoviscidose

Gîte de l'Ecluse : Aide au budget 2012 pour le foyer accueil d'urgence





Rentrée scolaire 2012/2013

De nouveaux établissements ont été inaugurés, tels que le Collège de **St Jory**. (photo 1) J'ai également assisté à l'inauguration du nouvel atelier du Lycée de la filière bois de **Montauban de Luchon**. (photo 1 et 2)



AG de l'AMF 31 L'Assemblée Générale annuelle de l'AMF 31 est toujours un rendez-vous convivial, attendu par tous. C'est un moment d'échange et d'écoute privilégié, où les élus peuvent exprimer leurs nombreuses préoccupations. (photo 3)

Dîner de l'amitié Le traditionnel dîner de l'amitié de Françoise IMBERT s'est tenu le 12 octobre, cette année, à **Fonbeauzard**, en raison du redécoupage de la circonscription 5. J'ai toujours plaisir à y assister car c'est un rendez-vous chaleureux. (photo 4)



AUTISME

Un colloque au Sénat, le 6 décembre, pour une grande cause nationale

Depuis plusieurs années, les associations me sollicitent pour défendre, en tant que parlementaire et élue locale, les personnes autistes. **L'autisme a été déclaré grande cause nationale en 2012 et j'ai proposé à Mme Annie David**, présidente de la Commission des Affaires sociales du Sénat et à Mme Valérie Létard, Sénatrice du Nord et ancienne Secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité, de se joindre à moi pour organiser un congrès. Nous tenons à ce que les débats soient ouverts aux associations, aux familles, aux personnes autistes, aux responsables des établissements d'accueil, au corps médical,...

Après avoir dressé un constat de la situation, les échanges seront consacrés aux axes suivants de réflexion :

- **Un meilleur dépistage** à tous les âges.
- **Une meilleure intégration** : école, secteur médico-social, SESSAD, IME, quels accompagnements ?
- **Emploi, logement, autonomie, vieillissement** ? Les initiatives des associations foisonnent, comment la collectivité peut-elle les accompagner et prendre le relais ?
- **La souffrance des proches et sa reconnaissance** ...

Cette journée se tiendra le **jeudi 6 décembre 2012, au Sénat, salle Clemenceau.**

INSCRIPTIONS :
colloque-autisme@senat.fr
Programme téléchargeable sur mon site

À VOS AGENDAS

CONGRES DES MAIRES – du 20 au 22 novembre 2012

Le 21 novembre, lors de la visite du Sénat prévue pour les élus de la Haute-Garonne, j'étais en séance pour intervenir dans le cadre de la discussion de la **proposition de loi sur les écoles de production** en tant que rapporteur de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat.

ORDRE DU JOUR DU SÉNAT

Novembre – Proposition de loi relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération, proposition de loi relative à la création de la Haute Autorité de l'expertise scientifique et de l'alerte en matière de santé et d'environnement, PLFSS 2013.

Décembre – Discussion du projet de loi de finances pour 2013, suite de la discussion de la proposition de loi de simplification des normes applicables aux collectivités locales, PPL visant à autoriser le cumul de l'allocation de solidarité aux personnes âgées avec des revenus professionnels, questions cibles thématiques sur l'hébergement d'urgence.



la Lettre de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne

TOULOUSE :

Sandrine DA PARE-MAGUEUR

Tél. 05 61 13 28 90

116, avenue des Minimes – 31200 TOULOUSE

Fax. 05 34 41 14 37 – f.laborde@senat.fr

PARIS :

Florence FAYE

Tél. 01 42 34 30 73

15, rue de Vaugirard – 75291 PARIS Cedex 06

Fax. 01 42 34 40 19 – f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :

Marc INQUIMBERT

Tél. 01 42 34 30 73

www.francoiselaborde.fr

Abonnez-vous à la lettre d'information